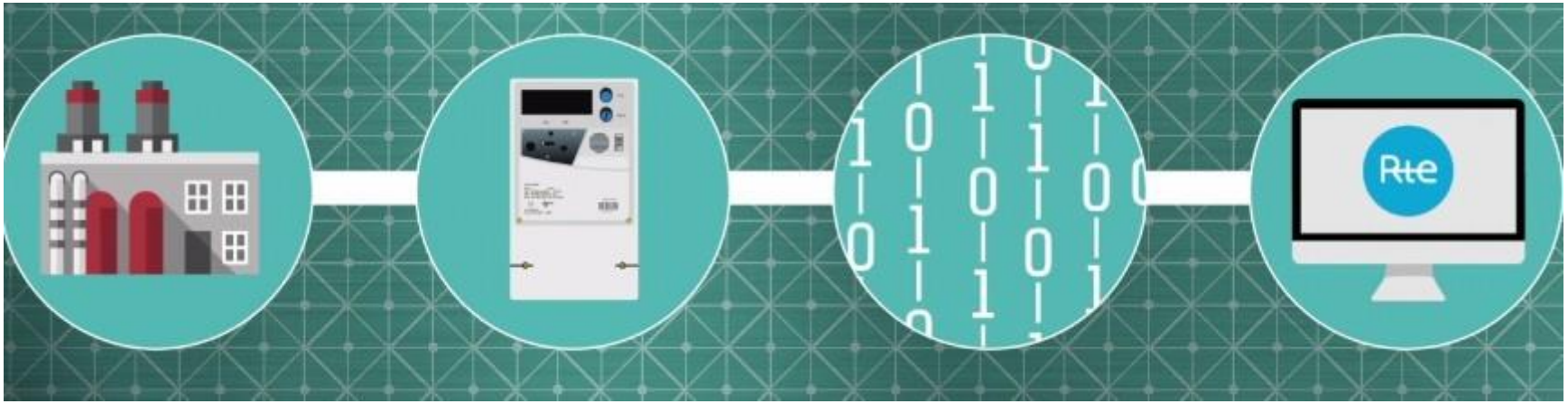


GT Données et Comptage

Réunion du 26/01/2017

Partenaire de votre performance

Ordre du jour

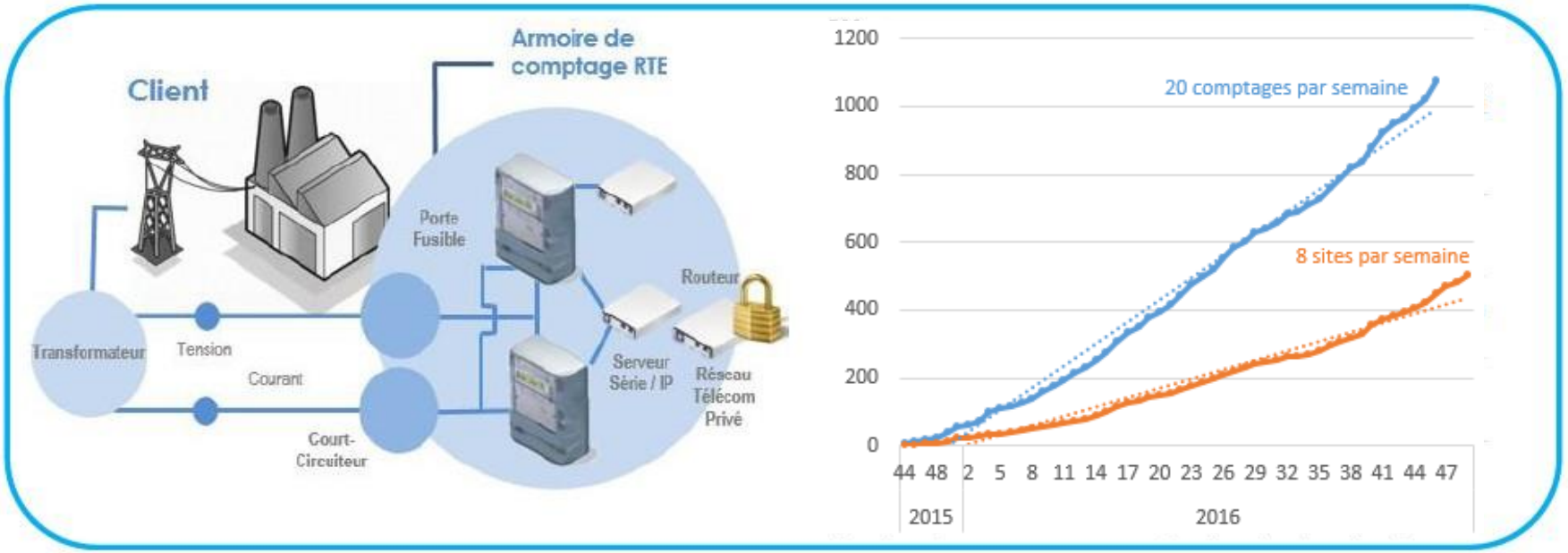
1. **Point d'avancement : déploiement IP et services de données**
2. **Utilisation des données [du Speed au Validé]**
3. **Identification des clauses contractuelles à faire évoluer**



Prochaines réunions :

- **n°2 S11/12**
- **n°3 S24/25**

Avancement du déploiement du comptage IP



- **14% du parc de comptage RTE sous IP à fin 2016**, soit 520 sites / 1200 comptages
  - Des sites non télérelevés au démarrage et depuis avril des sites télérelevés par nos clients
  - Tous types de clients concernés, mais en majorité les gestionnaires de réseau (80%)
  - Des freins à migrer rapidement les sites industriels
- **Une expérimentation au bilan positif partagé en CURTE pour une mise à jour DTR en janvier 2017**
  - Les acquis : solutions technologiques et méthodes de déploiement
  - Les axes de progrès : les niveaux de services et l'accès aux données sur les plateformes complexes avec plusieurs clients

Planification du passage sur IP d'un site

Objectif	faciliter les demandes des clients réseau post-expérimentation

- **Fin de l'expérimentation** sur le déploiement IP dès la **publication chapitre 4.8 DTR** fin janvier
- Un planning de déploiement actualisé à la demande et mis à disposition sur l'espace CURTE

Organisation actuelle	*Future organisation*
• Sollicitation d'un des acteurs du site pour le passage sur IP (client CART, client en décompte, RE, fournisseur, acteur d'ajustement, etc…) • Obtention de l'accord de toutes les parties prenantes avant planification	• Proposition de planification toujours suite à sollicitation d'un des acteurs du site • Obtention par RTE uniquement de l'accord du client CART ou en décompte avant planification

Retrouver bientôt ces informations dans notre catalogue de services dans la rubrique « Optimiser votre consommation et production » / fiche « Numériser le Comptage RTE pour améliorer l'accès aux données »

API SPEED à la maille du comptage

Description du service

getDonneesComptage

Accès en quasi temps-réel à vos données brutes de comptage (actif et réactif).

Source données : CANOE
Fréquence maj. : 5 min
Mise en service : août. 2015

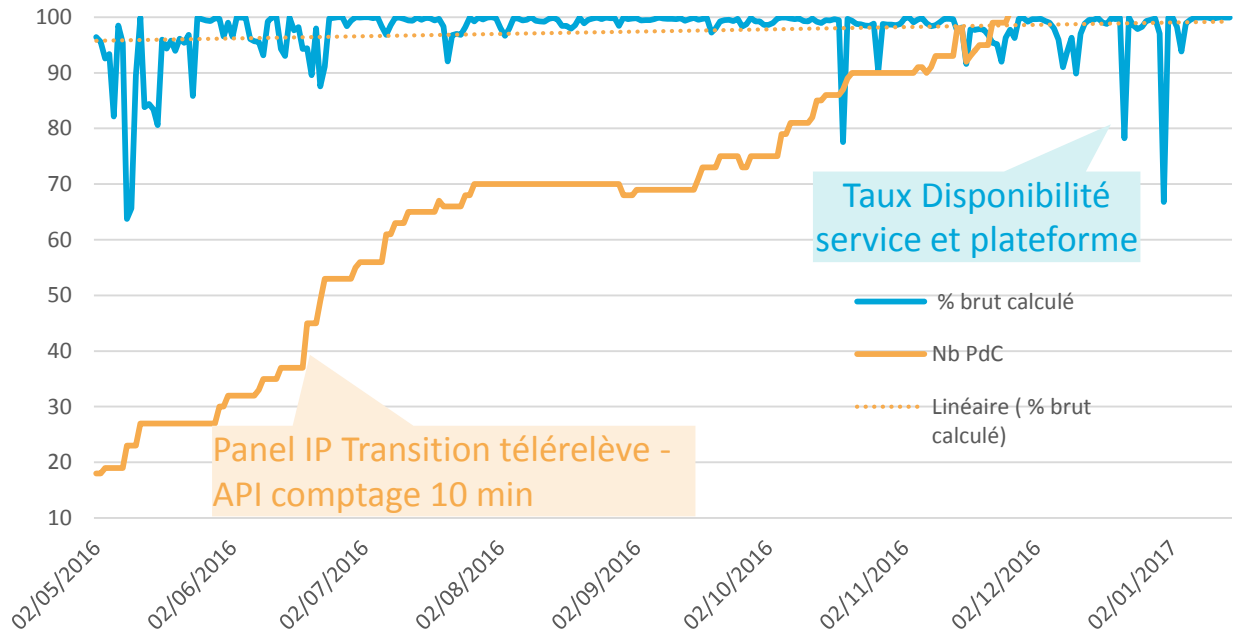
Cette API vous permet de récupérer, dans un délai inférieur à 30 minutes, les données brutes élémentaires issues des compteurs de vos sites ou des sites pour lesquels vous avez un mandat.
Ces données de comptage sont disponibles en heures UTC par pas de 1 minute ou 10 minutes sur une plage temporelle de 30 minutes maximum pour chaque point de comptage de votre périmètre :

- Puissance moyenne active soutirée en kW ;
- Puissance moyenne réactive soutirée en kVAR ;
- Puissance moyenne réactive injectée en kVAR ;
- Puissance moyenne active injectée en kW.

Indicateurs

- **Taux de disponibilité** : 96,4% (nov/dec)
- **Mise à disposition des données** : < 30 min

- Le jour du passage sous IP du site, sensibilité de la continuité des données et des gestes de configuration des SI de chacun
- Gestion complexe des mandats des sites avec services de décompte

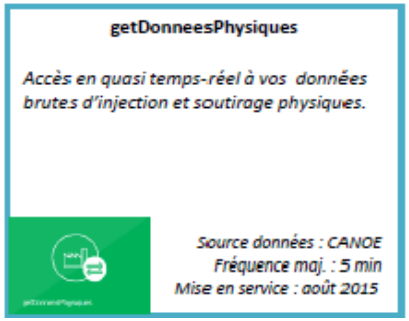


- **Préconisation d'usage :** fréquence de requête toutes les 5-10 min avec profondeur de 30 min
- **Amélioration proposée :** Compléter les points manquants de l'API SPEED à partir de J+1 par la future API getDonneesComptageValidees ou raw_reference_data
- **Prérequis pour les acteurs de marché :** disposer d'un mandat ouvrant accès à la donnée, signé du propriétaire et connu de RTE

Partenaire de votre performance

API SPEED à la maille physique

Description du service



Cette API vous permet de récupérer, dans un délai inférieur à 30 minutes, les données brutes d'injection et soutirage physiques de deux sites de démonstration.
Ces données physiques sont disponibles en heures UTC par pas de 1 minute ou 10 minutes sur une plage temporelle de 30 minutes maximum pour chaque point physique de votre périmètre :

- la courbe physique d'injection Brute (Puissance moyenne active) en kW ;
- la courbe physique de soutirage Brute (Puissance moyenne active) en kW.

Vous pouvez ainsi réaliser une recette complète de vos développements grâce à une chaîne complète alimentée de façon continue, sans que vos compteurs aient été au préalable adaptés en IP

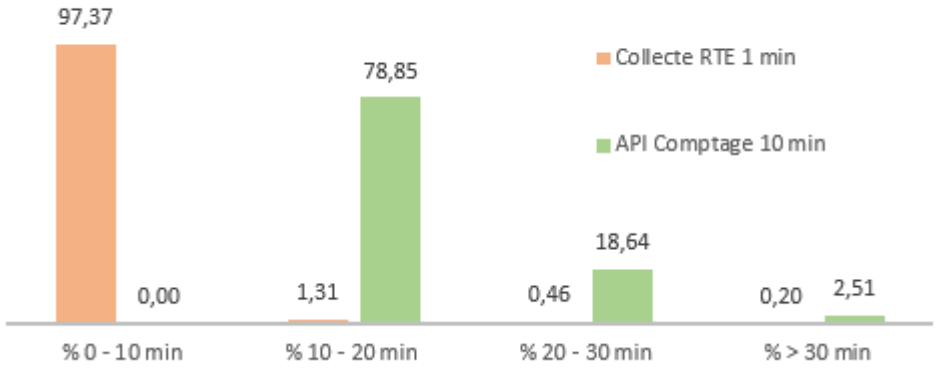
Indicateurs

- **Disponibilité :** 97,37 % sous 10 min (granularité 1 min)
- **Disponibilité :** 98,68 % sous 20 min (granularité 1 min)

☺ Gestion facilitée du droit d'accès à la donnée à la maille physique notamment en cas de plateforme industrielle complexe

⌛ Le jour du passage sous IP du site, sensibilité de la continuité des données et des gestes de configuration des SI de chacun

Disponibilité et délai de mise à disposition



- **Préconisation :** partager le planning IP pour réceptionner la donnée
- **Amélioration proposée :** Compléter les points manquants de l'API SPEED à partir de J+1 par la future API getDonneesPhysiquesValidees
- **Prérequis pour les acteurs de marché :** disposer d'un mandat ouvrant accès à la donnée, signé du propriétaire et connu de RTE

Service de notification de dépassement de seuil de consommation



Description du service

RTE vous notifie lorsque la courbe de charge de puissance active brute pour un point de connexion (PPE) atteint :

- un seuil de notification défini par votre administrateur pour le point de connexion,
- un seuil de pré-notification défini par votre administrateur pour le point de connexion.

Les notifications sont émises sur la base de données mesurées brutes, telles que relevées au point de comptage.

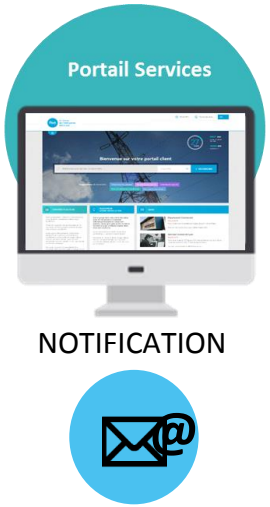
Vous pouvez définir vos notifications selon vos préférences :

- emails et/ou numéros auxquels notifier le dépassement,
- nombre de dépassements consécutifs à partir duquel la notification est envoyée,
- fréquence des notifications (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle),
- jours et plage horaire de l'envoi des notifications.

Conditions d'accès au service :

- Clients titulaires d'un CART ou d'un contrat de service de décompte
- Adaptation IP des points de comptage (comptage au fil de l'eau)
- Déclaration de la société sur le portail services (nouveau portail clients)

Service de notification de dépassement de tan phi



Description du service

De novembre à mars, votre excédent de consommation d'énergie réactive vous est facturé lorsque vous dépassez le seuil de votre tangente Phi contractuelle*.
Rte vous notifie, à une fréquence choisie, par email, lorsque la courbe de tangente Phi pour un point de connexion (PLIC) atteint :

- un seuil contractuel correspondant à la tangente phi max contractuelle pour le point de connexion,
- un seuil de notification correspondant à un pourcentage de la tangente phi max contractuelle pour le point de connexion.

Vous pouvez définir vos notifications, selon vos préférences :

- les emails auxquels envoyer la notification,
- la fréquence de notification (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle).

Conditions d'accès au service :

- Clients titulaires d'un CART
- Déclaration de la société sur le portail services (nouveau portail clients)

Utiliser les codes Qualité pour la donnée de comptage

Acquérir au plus tôt

Speed Data

T < 30 min (IP)
Pas 1 min / 10 min

Compléter et …

… auditer

Raw Reference Data

J+1 à partir de 6h (IP)
Pas 1 min

… contrôler

Validated Data

J+1 à partir de 8h (IP & RTC)
Pas 10 min

Codes Qualité

- Brut / As provided
- Manquant / Not available
- Incomplet / Incomplete*

Codes Qualité

- Brut / As provided
- Manquant / Not available

Codes Qualité

- Valide / Validated
- Modifié / Estimated
- Manquant / Not available

→ Valide / Validated

Jusqu'à J+3

Partenaire de votre performance

** Uniquement sur la donnée physique ou la donnée de comptage au pas 10 min*

Utiliser les codes Qualité pour la donnée physique

Acquérir au plus tôt

Speed Data

T < 30 min (IP)
Pas 1 min / 10 min

Compléter et contrôler

New

Validated Data

J+1 à partir de 8h (IP & RTC)
Pas 10 min

Codes Qualité

- Brut / As provided
- Manquant / Not available
- Incomplet / Incomplete*

Codes Qualité

- Valide / Validated
- Manquant / Not available → Valide / Validated

Jusqu'à J+3

** Uniquement pour la donnée physique, ou la donnée de comptage au pas 10 min*

Consistance des API issues du comptage

	Chaîne de comptage	Type de données	Intention du service	Date de Mise en service (réelle ou prévision)
getDonneesPhysiques	IP	Données brutes physiques au pas 1 ou 10 min	- Mise à disposition à T < 30 min par plage de 30 min max - 98% des données disponibles - Donnée n'ayant subi aucun remplacement	Oct. 2015
getDonneesComptage	IP	Données brutes de comptage au pas 1 ou 10 min	- Mise à disposition à T < 30 min par plage de 30 min max - 98% des données disponibles - Donnée n'ayant subi aucun remplacement	Fév. 2016
referential_data	IP & RTC	Correspondance entre l'ancien et le nouvel identifiant (code EIC) des points physiques	Liste exhaustive des points physiques pour l'ensemble de votre périmètre de services souscrits	Juin 2016
getDonneesComptageValidees getDonneesPhysiquesValidees getDonneesReseauValidees	IP & RTC	Données validées au pas 10 min : - Données de comptage - Données physiques - Données réseau	- Mise à disposition à J+1 dès 8h par plage de 30 jours max - 100% des données validées en J+3 - Donnée utilisée par RTE pour la facturation, ayant subi des éventuels remplacements	Fév. & Mars 2017
raw_reference_data	IP	Données de comptage brutes au pas 1 min	- Mise à disposition à J+1 dès 6h par plage de 24h max - 100% des données disponibles (hors panne locale) en J+3 - Donnée n'ayant subi aucun remplacement (identique télé relève)	Avr. 2017

Consistance des API issues du comptage et/ou de données déclaratives

	Chaîne de comptage	Type de données	Intention du service	Date de Mise en service (prévision)
Données des sites de soutirage RPT	IP & RTC	Données validées de consommation ajustée et Production des sites de soutirage au pas 10 min	- Mise à disposition dès J+1 et mises à jour au fil de l'eau jusqu'à S+3, puis M+1, M+3, M+6 et M+12 - Données à destination des clients réseau et RE	*Juil. 2017*
Données fourniture déclarée	N/A	Données de fournitures convenues avec les RE vendeurs de Bloc dans le cadre du dispositif NEB RE-Site au pas	- Mise à disposition dès J-1 (16h30) et mises à jour toutes les heures à hh:05 jusqu'au 23:10	*Juil. 2017*
Soutirage physique valorisé des RE	IP & RTC	Détail des composantes participant au calcul du soutirage physique et sa valorisation au « coefficient c » au pas 30 min ou journalier	- Mise à disposition dès S+3 pour chaque jour de la semaine S et mises à jour en M+1, M+3, M+6 et M+12 - Anticiper et contrôler sa facture de Soutirage Physique	*Juil. 2017*
Données déclaratives détaillées des RE	N/A	Détail des données participant aux calculs des écarts d'équilibre : Import/export, Bourse, ARENH, NEB, NEBEF, Pertes au pas 30 min	- Mise à disposition dès J-1 jusqu'à J+1 au pas demi-horaire - Analyser la position prévisionnelle de son périmètre d'équilibre et identifier la source de déséquilibre	*Nov. 2017*
Ecarts détaillés valorisés des RE	IP & RTC	Détail des composantes participant au calcul des écarts (injection, soutirage, équilibrage) au pas 30 min ou journalier	- Mise à disposition dès S+3 pour chaque jour de la semaine S et mises à jour en M+1, M+3, M+6 et M+12	*Nov. 2017*



TURPE5 - nouvelles trames contractuelles



Comptage IP



Evolution des mécanismes de marché – Règles



Intégration de l'offre dans le service de base de RTE

Thématiques à aborder dans le cadre contractuel

1. **Consistance des services et types de données proposées par catégorie de contrat**
2. **Modes de gestion et trames d'autorisation d'accès aux données sur lesquelles une société exerce un droit particulier**
3. **Description et référencement des principaux engagements de RTE sur l'accès aux données**
4. **Usage des Données Brutes de Comptage**
5. **Nomenclature des points physiques**

Identification des clauses contractuelles à faire évoluer dans les trames-type de CART

Dans les Conditions Générales

Chapitre	Article	Thème
4. Comptage	4.1.1 Installation de comptage 4.1.4 Exploitation RTE	Langage nouvel arrêté métrologique Cohérence DTR comptage
4. Comptage	4.3.4 Régularisation	Principes de communication
4. Comptage	4.4 Prestations relatives à l'accès aux données de comptage	Description des nouveaux modes d'accès
13. Annexe Définitions		Donnée de Comptage Donnée Physique Donnée Réseau

Identification des clauses contractuelles à faire évoluer dans les trames-type de CART

Dans les Conditions Particulières

Chapitre	Article	Thème
Description des installations	3.5 Installations de Comptage	Nomenclature
Annexe 1 :	10. Schéma du Site et nomenclature des Installations de Comptage	Nomenclature
Annexe 2 :	11. Formules de calcul du soutirage au(x) Point(s) de Connexion pour application du TURPE	Nomenclature
Annexe 3 :	12. Formule(s) de Décompte des Energies pour le dispositif de Responsable d'Equilibre	Nomenclature
Annexe 5 :	14. Modalités opérationnelles du télérelevé	Annexe à reprendre

Partage des définitions sur les types de données

Type de donnée	Définition proposée
Donnée de comptage	Energies mesurées par pas de 10 minutes ou sous-multiples de 10 minutes (1 minute en particulier) en chaque Point de comptage. Ces valeurs sont exprimées en puissances moyennes sur chaque pas de mesure. Chacune de ces valeurs est horodatée (année, jour, heure et minute en heures UTC) et mémorisée pour la télérelève ou pour leur mise à disposition auprès du Client.
Donnée physique	Soutirage physique (consommation totale du Site) et injection physique (injection totale du Site / énergie produite par les installations du Site). Ces données sont calculées à partir des données de comptage en appliquant les formules de Décompte des Energies pour le dispositif de Responsable d'Equilibre (annexe 3 du CART).
Données réseau	Energies active et réactive corrigées des pertes de transformation et sur liaison, utilisées pour la facturation des différentes composantes de l'accès au Réseau Public de Transport (composantes injection, soutirage, énergie réactive, dépassements …). Ces données sont calculées à partir des données de comptage en appliquant les formules de calcul du soutirage au(x) Point(s) de Connexion pour application du TURPE (annexe 2 du CART).



Les données physiques et les données réseau sont dites « brutes » si elles sont calculées à partir de données de comptage au statut brut. Elles sont dites « validées » si elles sont calculées à partir de données de comptage au statut validé.
La facturation du TURPE et du dispositif de Responsable d'Equilibre est réalisée à partir de données au statut validé.



Thème à aborder / amender :

- Accès aux données issues du comptage pour les acteurs de marché (annexe C7)
- Terminologie des nouveaux services et description des nouveaux modes d'accès (C15 principalement)



Consultation prévue lors de l'évolution des règles via le GT Evolution des Règles



Merci pour votre Attention